



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Les Abymes, Le Jeudi 11 Février 2021

La Rectrice de région académique
Guadeloupe
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

- Vu la loi n°83-634 du juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 4 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Un concours pour le recrutement d'infirmiers du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est ouvert pour le Rectorat de Guadeloupe, au titre de la **SESSION 2021**.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **15 avril 2021**

ARTICLE 2 : Le registre d'inscription à ce concours est ouvert du **16 février 2021, à partir de 7 heures, au 16 mars 2021, 12 heures (heure locale)**.

ARTICLE 3 : Les inscriptions seront enregistrées par internet sur le site de l'académie :

- www.ac-guadeloupe.fr , rubrique « Examens et Concours » - « Inscriptions » - « Concours de personnels sociaux et de santé »

ARTICLE 4 : Les candidas devront téléversés les documents demandés, dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscriptions Cyclades, **au plus tard le 30 mars 2021, avant minuit (heure de Paris, la date de téléversement faisant foi)**.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice d'Académie

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Jean - Pierre THEROSIET

Christine GANGLOFF-ZIEGLER